

**AVIS DE CONVOCATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**À tous les membres du Conseil de la MRC des Chenaux,**

**AVIS SPÉCIAL** vous est, par la présente, donné, par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Chenaux est convoquée par Monsieur Patrick Baril, greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 19 décembre 2022 à 13h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Renouvellement de la convention collective du personnel syndiqué de la MRC des Chenaux;
5. Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux;
6. Conditions de travail du directeur général;
7. Mesure disciplinaire – monsieur Miguel Leboeuf-Veillette;
8. Embauche d'un chauffeur pour le service d'hygiène du milieu;
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

Donnée à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 13 décembre 2022.



Patrick Baril  
Directeur général et greffier-trésorier

**Signification de l'avis de convocation**

Je soussigné, Patrick Baril, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Chenaux, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 a été signifié à chacun des membres du Conseil de la MRC des Chenaux le 13 décembre 2022, et ce conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 13 décembre 2022,



Patrick Baril  
Directeur général et greffier-trésorier